

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 19 mars 2018 à 10 h 00 à la salle Armand McDonald située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier

Sont présents : Denis Godmer, conseiller ; Francine Carignan, conseillère ; Ronald Pilon conseiller ; formant quorum sous la présidence de monsieur Noël Lantier, maire suppléant.

Est également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

Sont absents : Le maire Richard Forget, la conseillère Marie-Josée Leroux et la conseillère Carole B. Dussault.

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire suppléant souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 10 h 00.

**2018.03.073**

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 19 MARS 2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

#### ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 19 mars 2018
2. Demande d'aide financière du programme ACDC  
Période de questions
3. Levée de la séance ordinaire du conseil

**2018.03.074**

#### **2. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME ACDC**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a adopté la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) et que la stratégie 4 de cette politique consiste à bannir des lieux d'élimination de la matière organique;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a mis sur pied le programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC);

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir une aide financière du programme ACDC, le demandeur admissible doit fournir de l'information sur le projet au MDDELCC en remplissant le formulaire de demande d'aide financière prescrit et y joindre une résolution.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan, appuyé par le conseiller Denis Godmer et résolu ce qui suit, à savoir que La Municipalité de Lantier :

1. S'engage à respecter l'ensemble des exigences prévues dans le cadre normatif du programme ACDC, en particulier ses éléments de reddition de comptes;

2. S'engage à respecter les exigences des Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage et à obtenir les autorisations environnementales nécessaires, le cas échéant;

3. S'engage à effectuer régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) aux différentes étapes de son projet, dont certaines visent l'ensemble de la population, au moins jusqu'à l'année de fin des travaux de son projet;

4. Autorise Mme Marie-Chantale St-Antoine, directrice générale adjointe à transmettre au MDDELCC et à signer, pour le compte et au nom de la Municipalité de Lantier, toute information requise ou toute entente relative à la demande d'aide financière dans le cadre du programme ACDC.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

### **PERIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

**2018.03.075**

### **3. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Francine Carignan.

**ET RÉSOLU** que la présente session extraordinaire du conseil soit levée à 10 h 05

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers présents.

\_\_\_\_\_  
Benoit Charbonneau,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

\_\_\_\_\_  
Noël Lanthier,  
Maire suppléant

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---